Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 45 du 18 juin 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 13

AVENANT n° 3

à la convention de délégation de gestion du 2 mai 2018 des actes de gestion du personnel civil relevant du commandement supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.

Du *07 juin 2021*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye

AVENANT n° 3 à la convention de délégation de gestion du 2 mai 2018 des actes de gestion du personnel civil relevant du commandement supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.

Du 07 juin 2021

NOR A R M S 2 1 0 1 4 9 4 Q

Texte(s) modifié(s) :

- Délégation de gestion du 02 mai 2018 des actes de gestion du personnel civil relevant du commandement supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.

Référence de publication :

ARTICLE UNIQUE : À compter de la date de signature du présent avenant, la convention de délégation de gestion des actes de gestion du personnel civil relevant du commandement supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie, signée le 2 mai 2018, est modifiée comme suit :

ANNEXE I : **LISTE DES ACTES DE GESTION DU PERSONNEL CIVIL RELEVANT DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES DE NOUVELLE-CALEDONIE, DONT LA RÉALISATION ET LA SIGNATURE SONT CONFIÉES AU DÉLÉGATAIRE.**

Est modifié comme suit :

C-ACTES CONCERNANT LES PERSONNELS AFFILIÉS AU RÉGIME DES PENSIONS PRÉVU PAR LE DÉCRET DU 5 OCTOBRE 2004 **:**

Au lieu de lire :

2. Avancement d'échelon.

Lire :

2. Avancement d'échelon et de groupe.

Est complété comme suit :

A-ACTES CONCERNANT LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT :

7. Classement dans l'échelon opéré à la suite d'une titularisation, d'une intégration, d'un avancement par changement de corps ou de grade.

Fait en 4 exemplaires originaux.

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel des armées.*

Le délégant :

L'administrateur civil hors classe,
directeur du centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye,

Emmanuel BRIAND.

Le délégataire :

Le général de division,
commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie,

Frank BARRERA.